

Référence : C.N.492.2025.TREATIES-XXIV.1 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR L'IMMATRICULATION DES OBJETS LANCÉS DANS
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
NEW YORK, 12 NOVEMBRE 1974

MALAISIE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 26 septembre 2025.

La Convention est entrée en vigueur pour la Malaisie le 26 septembre 2025 conformément au paragraphe 4 de son article VIII qui stipule :

« Pour les États dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés après l'entrée en vigueur de la présente Convention, celle-ci entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion. »

Le 26 septembre 2025

